

Recherches sociographiques



Yves FRENETTE, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE (dir.), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 304 p. (Coll. Atlas historique du Québec)

Philippe Volpé

Volume 54, numéro 3, septembre–décembre 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021011ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021011ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Volpé, P. (2013). Compte rendu de [Yves FRENETTE, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE (dir.), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 304 p. (Coll. Atlas historique du Québec)]. *Recherches sociographiques*, 54(3), 590–591. <https://doi.org/10.7202/1021011ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques et Université Laval, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

une conclusion plus nuancée, prenant en considération toutes les significations de ce « choix personnel » et celles des expériences de ses effets légaux ou autres.

Cette dernière remarque doit être faite parce que la conception unitaire des normes conjugales contemporaines identifiées dans l'essai à une idéologie de l'amour exigeant l'autonomie, l'indépendance et l'égalité des conjoints, et qui s'exprimerait par le mythe du mariage automatique, sert de prémisse à la proposition qui dit, sur le ton du jugement de valeur, « que les normes légales et conjugales contemporaines s'éloignent de plus en plus les unes des autres, réduisant l'effectivité des premières au profit des secondes » (p. 137), alors même qu'a été affirmé en introduction que « le droit s'attache généralement à consacrer des normes sociales existantes » et que « sans la présence d'un certain consensus internormatif, les règles de droit peinent le plus souvent à s'imposer et risquent de demeurer sans effet » (p. 6). Faut-il alors que le législateur suive l'expression d'une idéologie aveuglante émergeant d'une majorité d'opinions mal informées ?

Une suggestion sociologique allant dans le sens d'un plaidoyer en faveur de l'institution de quelque chose qui s'approcherait d'un mariage automatique peut susciter un point de vue sociologique opposé, visant l'éveil d'un doute raisonnable : l'adhésion massive et affirmée des Québécois à des idées « modernistes » contemporaines sur le couple et la famille n'empêche pas que ces idées puissent avoir une pluralité de significations et d'extensions lorsqu'on les intègre à des représentations qui leur préexistent, à des pratiques particulières de formation et d'organisation de la vie familiale et à des efforts individuels et collectifs visant à donner cohérence à ses expériences passées et à une situation nouvelle comme à ce que l'on en comprend et à la manière dont on y fait face. Le problème politique de la protection légale des conjoints de fait et de leurs enfants dans le respect de leur liberté de choix – ce que l'on revendique de part et d'autre – demeure entier. On peut cependant concevoir que, plutôt que de subir une pression en faveur d'une modification du droit ou du maintien du statu quo, l'État puisse se retrouver face à une pluralité de citoyens à informer, faire débattre, consulter, puis éventuellement éduquer à une conduite autonome dans le cadre de ses décisions, au terme d'une tentative démocratique de rejoindre leur bon sens dans le respect des droits de la personne. Ce point de vue sociologique n'est pas davantage neutre, il relève simplement d'une autre vision de la société.

Dominique MORIN

*Département de sociologie,
Université Laval.
dominique.morin@soc.ulaval.ca*

Yves FRENETTE, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE (dir.), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 304 p. (Coll. Atlas historique du Québec)

C'est peu dire d'affirmer que ces dernières années la francophonie nord-américaine en est à l'heure du bilan : en témoignent, parmi d'autres, les récents travaux

d'Anne Gilbert, de Linda Cardinal, de Joseph Yvon Thériault et d'Yves Roby. Plus que jamais, les chercheurs s'intéressent à sa vitalité – statut, démographie et soutien institutionnel – et entreprennent d'en faire le point. Dans cette foulée paraît le collectif *La francophonie nord-américaine*. Mobilisant 36 auteurs, l'ouvrage présente dans une trame richement illustrée pas moins de 56 planches qui aspirent en somme à « mener à bien une synthèse géohistorique à même la spécificité des lieux et des communautés ayant composé la francophonie nord-américaine à diverses époques » (p. 2).

De l'époque coloniale à nos jours en passant par la période des grandes migrations, le collectif présente en cinq chapitres les grands moments de l'évolution de la présence des locuteurs de langue française en Amérique du Nord. Le portrait d'ensemble, relativement complet, est rythmé par un jeu d'échelles et de comparaisons entre territoires, chaque auteur apportant du sien en misant sur ses champs d'intérêts propres.

Les contributions sont toutefois de qualité inégale. Le portrait dressé par certains auteurs offre par moment une image bien statique de la présence francophone en certains lieux. Les raisons des départs, les difficultés d'enracinement et les rapports avec les autres groupes ethnolinguistiques sont parfois absents du bilan. Si c'est avec intérêt que nous avons lu le texte d'Annick Fouchier sur la présence francophone en Californie, d'autres nous ont plutôt laissé perplexe, dont celui sur « L'Acadie contemporaine » par Samuel P. Arsenault, Nicole Barrieau et Cécyle Trépanier. Reprenant essentiellement les thèses de leurs propres travaux, les auteurs esquivent ceux d'André Magord et de Chedly Belkhodja ainsi que de Julien Massicotte. De plus, ils font fi du concept de l'Acadie sentie et vécue – pourtant traité ailleurs par Trépanier – qui s'inscrit de plain-pied dans le champ des bouleversements identitaires sur lesquels s'interrogent les directeurs du collectif en conclusion. S'agit-il d'un oubli de la part des auteurs ou d'une conséquence de la longévité d'un projet en branle depuis l'année 2000 ? Ajoutons que certaines absences, comme les répercussions de la loi Combes de 1905 sur le paysage religieux francophone nord-américain, nous apparaissent comme des omissions, car ces éléments auraient dû trouver leur place dans l'étude.

Enfin, nos critiques sont davantage issues de déceptions émanant de nos intérêts personnels d'historien que d'un manque de rigueur de la part des directeurs. L'ouvrage est en somme fort réussi. Sa cartographie évolutive ainsi que ses textes concis, fluides et densément documentés lui donnent tous les attraits d'un outil de pédagogie et de référence. Nous ne pouvons que souhaiter que d'autres entrepreneurs de poursuivre ce travail, qui ouvre sur des questionnements se rapportant aux nouvelles dynamiques de la francophonie, notamment sa vitalité en contexte sud-américain et ses défis identitaires en lien avec l'intégration de nouveaux groupes issus de l'émigration et des programmes d'immersion.

Philippe VOLPÉ

*Étudiant à la maîtrise en histoire,
Université Laval.
philippe_volpe@hotmail.com*